



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 690 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'écureuil est un acteur important dans l'équilibre des écosystèmes boisés, par ses activités de transplantation de grains et de décomposition du bois;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres sur les populations d'écureuils du Québec sont inconnus et donc, qu'il est impossible de savoir comment celles-ci se portent présentement;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des chasseurs pratiquent la chasse comme activité récréative et ont déjà le droit de tuer de nombreuses espèces animales;

CONSIDÉRANT QUE l'écureuil a plusieurs prédateurs carnivores naturels et n'a pas besoin de l'homme comme prédateur supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les animaux sont reconnus comme étant des êtres dotés de sensibilité et ayant des impératifs biologiques (Code civil du Québec, article 898.1);

CONSIDÉRANT QUE malgré les précautions des gens qui la pratiquent, la chasse peut laisser derrière elle des orphelins incapables de survivre seuls, qui meurent affamés

CONSIDÉRANT QUE suite à la chasse, des animaux peuvent ressortir blessés et mourir ensuite, de manière lente et douloureuse;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de l'activité humaine sur la faune ne cesse de croître et menace de plus en plus d'espèces animales, certaines étant en péril;

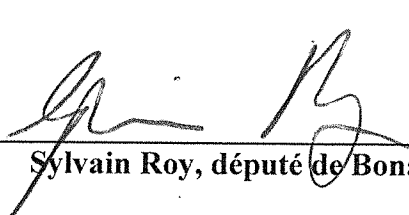
CONSIDÉRANT QUE l'impact économique de l'écureuil dans les espèces permises pour la chasse est loin d'être démontré;

CONSIDÉRANT le nombre important de gens appréciant observer la faune vivante;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de maintenir l'écureuil dans les espèces non permises pour la chasse au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Roy, député de Bonaventure


Date de signature de l'extrait